

Société canadienne des postes—Loi

Le bill C-27 m'a servi de base aux discussions que j'ai eues avec tous les principaux intéressés. En réalité chaque article du bill C-42 que nous étudions aujourd'hui a été discuté phrase par phrase, mot par mot, et tout a été bien pesé pour qu'il n'y ait pas de confusion ou de fausse interprétation. Je ne prétends pas que ce projet de loi est la perfection, mais c'est cependant la somme d'efforts collectifs entre l'administration et les syndicats des Postes comme jamais auparavant. Cette loi que le Parlement est maintenant appelé à approuver, c'est le fruit du travail de beaucoup de monde. Je voudrais d'abord remercier M. Darling, du Conseil privé, M. Uberig, du ministère des Postes, et M. Kelly, du ministère du Travail, qui ont bien lancé ce projet avec la publication de leur rapport en 1978. Ma gratitude va aussi à mes deux prédécesseurs, les honorables Lamontagne et Fraser, pour les nombreux conseils et avis qu'ils ont bien voulu me donner. Ma reconnaissance va également à M^{me} Shirley Carr, vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada, pour son appui et sa détermination indéfectibles à la création d'une société de la Couronne en ce qui a trait aux Postes. Je veux également remercier le sous-ministre des Postes, M. Jim Corkery, qui préside un comité interministériel chargé de cet immense et fort important travail de transition et de planification en vue de la création de la société de la Couronne. En bref, monsieur le président, ce que je veux dire aujourd'hui c'est que si j'ai l'honneur de parrainer cette loi à la Chambre, je veux également y associer tous ceux et celles qui de près ou de loin ont travaillé à ce projet. Il est toujours dangereux de mentionner des noms car on risque d'en oublier. À l'avance je m'en excuse si cela se produit. Mais je tiens quand même à mentionner, en plus de ceux déjà cités plus tôt dans mon discours, ceux du comité-parapluie constitué par le Congrès du travail du Canada. D'abord, M. Ronald Lang, Directeur du département de recherches et de législations au CTC. Ensuite, MM. McGarry et Findlay, respectivement président et vice-président de l'Union des facteurs du Canada. MM. Jean-Claude Parrot, président, et Jones du syndicat des postiers du Canada. M. Myers de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. MM. West, secrétaire exécutif, et Haulena de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Je voudrais mentionner également les divers représentants des syndicats non affiliés au Congrès du Travail du Canada que j'ai également rencontrés et qui m'ont fait des remarques fort judicieuses. MM. Simmons et Gélinas de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, M. Wilson, le président de l'Association des officiers des postes du Canada. M. Donegani, président de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada et M. Crosby de l'Association des économistes, sociologues et statisticiens. Enfin, il faut reconnaître le travail exceptionnel d'une équipe de première force au ministère des Postes sous l'habile direction de M. Rapley, sous-ministre adjoint aux Affaires collectives. Mes remerciements, en particulier, vont au sein de cette équipe à M. McInenly et à M^{me} Walker.

● (1410)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, la conversion de ministère à société de la Couronne a suscité une foule de questions. On a prétendu que ce serait le remède à tous les maux des Postes.

Les Postes, devenues une société de la Couronne, seront plus efficaces. Je vais essayer de répondre brièvement à quelques-unes de ces questions. Je tiens à dire que personnellement je suis persuadé que la transformation du ministère en société d'État aura des avantages dans trois domaines précis, la responsabilité de la gestion, les procédures financières et les négociations ouvrières.

Tel qu'il existe aujourd'hui, le ministère des Postes doit répondre d'une façon ou d'une autre à divers autres ministères. Par exemple, c'est le ministère des Travaux publics qui possède et entretient les installations, la Commission de la Fonction publique qui engage et congédie les employés, et le Conseil du Trésor qui a le dernier mot dans les négociations ouvrières. Le conseil d'administration de la société d'État aura la responsabilité du fonctionnement quotidien des Postes. Ce changement de procédure et de responsabilité simplifiera grandement les opérations et accroîtra l'efficacité.

Les procédures financières changeront radicalement avec la conversion des Postes en société d'État. Le ministère des Postes est un ministère comme les autres et les fonds de roulement lui sont fournis à même les recettes générales du gouvernement. Il en résulte que la direction des Postes ne pourrait pas modifier son fonctionnement ni améliorer le service si cela nécessitait des fonds additionnels. Si le ministère des Postes devient une société de la Couronne, le conseil d'administration sera en mesure de prendre plus de décisions relatives aux dépenses et de le faire plus rapidement.

Il se produirait aussi des modifications importantes au chapitre des relations de travail. Tous les ministères négocient avec leurs employés dans le cadre de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Si le ministère des Postes devenait une société de la Couronne, les négociations seraient assujetties au Code du travail du Canada. Cela signifie que beaucoup de sujets qui ne peuvent même pas être abordés à la table des négociations à l'heure actuelle pourraient l'être en vertu du Code du travail. Autrement dit, nous aurions une plus grande latitude dans nos négociations avec les syndicats. Inutile de dire que ce changement dans les relations de travail a déjà l'assentiment des syndicats concernés.

En résumé, le fait que le ministère des Postes devienne une société de la Couronne lui donnera assez d'indépendance pour fonctionner comme il le devrait, ce qui n'est pas le cas présentement.

Le statut de société de la Couronne ne résoudra pas tous nos problèmes. Toute organisation, qu'elle soit industrielle ou gouvernementale, fait obligatoirement face à des problèmes sur le plan fonctionnel. Toutefois, grâce à l'amélioration de nombreux aspects de notre exploitation, à l'appui et à la bonne volonté des employés, la Société canadienne des postes sera en mesure de fournir à tous les Canadiens le service postal qu'ils méritent et auquel ils ont droit.